

République Française

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement
de Haguenau

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 12

Conseillers absents : 3

COMMUNE DE BATZENDORF

DELIBERATION du conseil municipal

Séance du 28 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit septembre à 20 heures le conseil municipal régulièrement convoqué le 21 septembre 2023, s'est réuni, dans la salle des séances de la mairie sous la présidence de Madame Isabelle DOLLINGER, Maire et comme secrétaire de séance Madame Emmanuelle MULLER WEIBEL

Membres présents avant pris part à la délibération n°2023/37 :

Madame Isabelle DOLLINGER, Madame Marie-Laure PFEIL, Madame Nathalie ANTONI, Madame Laurence BENDER, Madame Richarde BONATI-VELTEN, Monsieur Kévin DEBES, Monsieur Eric HIRSCH, Monsieur Geoffrey LANG, Madame Tania LAZARUS, Madame Emmanuelle MULLER WEIBEL, Madame Estelle OHLMANN, Monsieur Jean-Marie STEINMETZ.

Membres absents à la délibération n°2023/37 :

Monsieur Jean-Noël BURG, Monsieur Sébastien FUCHS, Monsieur Mathieu TRAUTTMANN.

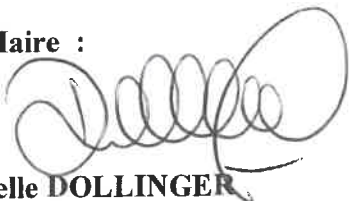
Délibération n°2023/37

objet : Autorisation de construction d'un nouveau local pour le club U.L.M. sur un terrain communal

Le Maire soumet au Conseil municipal la demande de Monsieur Frédéric BERNOLD, Président de l'association Batzendorf Ultra Légers (BUL), qui sollicite une autorisation de construction pour un nouveau club house, davantage fonctionnel, en remplacement du local existant sur le terrain communal détenu en location par le club.

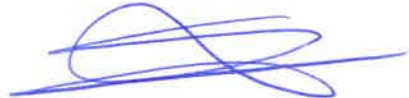
- Après en avoir délibéré et pris connaissance du projet, le Conseil municipal, à l'unanimité,
- ↳ autorise l'association Batzendorf Ultra Légers à solliciter l'autorisation d'urbanisme nécessaire pour la construction d'un nouveau club house, après démolition et enlèvement des bâtiments légers et containers actuels, au lieudit "Hardlinks" Section 33 parcelle 94 ;
 - ↳ autorise le Maire à signer tout document relatif à cette occupation du sol.

Le Maire :



Isabelle DOLLINGER

La secrétaire de séance :



Emmanuelle MULLER WEIBEL

**Certifié Exécutoire par le Maire,
compte tenu de la réception en
Sous-Préfecture le 03. OCT. 2023
et de la publication le 05. OCT. 2023.**

Le Maire,

